

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-DE-DIEU
M.R.C. DES BASQUES**

20 décembre 2021 À une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu, tenue le lundi 20 décembre 2021, à 18h00, à la salle du conseil dûment convoqué par le secrétaire-trésorier suivant un avis spécial signifié aux membres du conseil, conformément aux dispositions du code municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire.

Sont présents :

Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire

Mesdames les conseillères Colombe April
 Annie Lévesque-Lauzier

Messieurs les conseillers Stéphane Rioux
 Jean-Marie Côté
 Jean-Pierre Bélisle
 Bruno Gamache

Monsieur Daniel Dufour, directeur général, assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18h00, Monsieur le maire vérifie le quorum requis et déclare la séance ouverte.

2021-12-241 RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Marie Côté
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit et est accepté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-12-242 RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 449 RELATIF À
L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES (GÉNÉRALES ET SPÉCIALES)
AINSI QUE DES AUTRES MODES DE TAXATION (COMPENSATIONS OU
TARIFICATIONS) NÉCESSAIRES À L'EXERCICE FINANCIER 2022**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe April
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement de taxation no 449 relatif à l'imposition des taxes foncières (générales et spéciales) ainsi que des autres modes de taxation (compensations et tarifications) nécessaires aux obligations de l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-12-243

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Annie Lévesque-Lauzier
Et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée. Il est 18h10.

MAIRE

SECRETÉAIRE-TRÉSORIER